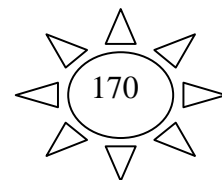


**COMMUNE DE SAINT-GRAVE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 SEPTEMBRE 2015**

\*\*\*\*\*



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le trois septembre**, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt et un Août, s'est réuni à la Salle polyvalente, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

**PRÉSENTS** : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic  
LOYER Dominique – DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry –  
GUEHO Cyril- LE CARS Yannick –  
DEPEIGE Fabrice – NEVOUX Claude  
CAUDARD Marie Thérèse – PIQUET Jocelyne

**ABSENTS EXCUSÉS** : LERAY Marie Thérèse –  
DE LA BOUILLERIE Sybille

**POUVOIRS** : LE RAY Marie Thérèse à NEVOUX Claude  
DE LA BOUILLERIE Sybille à COLINEAUX Marie-Odile

**SECRÉTAIRE** : PIQUET Jocelyne



**Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retrait du point 2015-09-10**

**Le compte rendu de la réunion du 11 juin a été approuvé à l'unanimité.**

**2015\_09\_01\_ DELEGATION PARTIELLE DU DPU (Droit de préemption urbain)**

Considérant que suite au transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme, la communauté de communes exerce de plein droit sa compétence en matière de droit de préemption urbain. En vertu du principe de spécialité, il appartient à la communauté de communes de déléguer partiellement l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres dans le champ de leurs compétences.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la délégation partielle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune au sein de la zone ZAD de la carte communale en vigueur sur la commune**

**2015\_09\_02\_MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTANT SUR LA COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE – ALSH PERI SCOLAIRES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2015, portant modification des statuts communautaires dont vous trouverez copie pour info, il conviendra de valider cette modification. Depuis le 3 novembre 2014, par le décret n° 2014-1320, en période scolaire, le mercredi après midi est considéré comme du temps périscolaire. Afin que les statuts soient en parfaite adéquation avec les compétences réellement exercées, il convient de mentionner les activités périscolaires du mercredi dans ceux-ci.

**Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts l'ensemble du conseil décide de valider la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes de Questembert telle qu'elle a été présentée en pièce jointe.**

## **2015\_09\_03 DELIBERATION 2015\_05\_04 DU 12 MAI 2015 – RAPPORTEE**

Conformément à la demande de la Communauté de Communes il convient de rapporter la délibération prise lors du conseil municipal du 12 mai dernier (2015-05-04), concernant la désignation de deux délégués référents PLUI.

En effet, toutes les délibérations communautaires prises n'avaient pas été mentionnées sur la délibération du conseil municipal, il convient donc de les rajouter. Cela ne change en rien la désignation des référents nommés :

Marie Odile COLINEAUX, Maire titulaire

Henri GUEMENE, adjoint au Maire suppléant

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de rapporter la délibération du 12 mai dernier et la compléter en mentionnant toutes les délibérations communautaires prises comme suit « conformément aux délibérations n° 2015-04-11 du 20 avril 2015 et n°2015-06-27 du 22 juin 2015 ». La désignation des référents PLUI reste inchangée.**

## **2015\_09\_04\_VALIDATION « RAPPORT D'ACTIVITES 2014 » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lors de sa séance communautaire du 22 juin, la Communauté de Communes de Questembert a validé le rapport d'activité 2014. Madame le Maire fait un résumé de ce rapport.

**Après avoir pris connaissance du rapport, l'ensemble des membres du conseil municipal, valide le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Questembert 2014.**

## **2015\_09\_05\_VALIDATION « RAPPORT DES DECHETS 2014 » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le rapport annuel a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Le conseil communautaire a validé lors de sa séance du 22 juin dernier le rapport présenté. Madame le Maire à fait lecture de certains points.

**Après avoir pris connaissance du rapport des déchets 2014, le conseil municipal après en avoir délibéré valide ce rapport.**

## **2015\_09\_06 : VALIDATION RAPPORT EAU DU MORBIHAN**

Le Comité syndical de l'eau du Morbihan a adopté dans sa séance du 26 juin 2015, les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de 2014. Deux rapports ont été présentés : l'un relatif aux compétences obligatoires production et transport qui concerne tous les membres de l'Eau du Morbihan et l'autre relatif à la compétence optionnelle distribution.

**Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, valide ces rapports.**

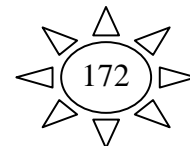
## **2015\_09\_07 : PROGRAMME VOIRIE 2016 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Un planning prévisionnel quinquennal de réalisation des travaux sur la voirie a été effectué avec la Commission voirie. Afin de financer la réfection de la voirie communale pour l'année 2016, il convient de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Il convient de prendre une délibération sur le montant à allouer et lancer la procédure afin de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental pour une dépense subventionnable d'un montant de 25 000 euros et de réaliser le dossier de subvention pour la voirie 2016.

Ayant entendu les explications nécessaires, les membres du conseil municipal, à l'unanimité chargent Madame le Maire :

- Solliciter la subvention auprès du conseil général pour une dépense subventionnable d'un montant de 25 000 euros,
- Réaliser le dossier de subvention pour la voirie 2016



La Commission voirie se réunira afin de programmer les travaux qui seront réalisés suivant l'état de la voirie communale.

### **Subvention remise en état des couches de roulement en traverse d'agglomération.**

Comme l'an passé il conviendra d'inclure dans la délibération, la demande de subvention « remise en état des couches de roulement en traverse d'agglomération » **qui pourra être réalisée après les travaux d'aménagement sécurité du bourg.**

Il conviendra d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de dossier de subvention et de :

- solliciter le Conseil Départemental pour la prise en charge des frais de renouvellement des couches de roulement sur la RD, en agglomération. La commune s'engage à ne pas effectuer de travaux d'aménagement sur cette RD en agglomération dans un délai de 5 ans.

## **PROGRAMME « AMENAGEMENT SECURITE BOURG » DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Groupe de Travail (M. Guémené, M. Brohan et M. Autran) a étudié les propositions de M. Bezault, technicien de la Communauté de Communes de Questembert : celles-ci ne sont pas cohérentes avec ce qui a été demandé. N'ayant pas les chiffres pour effectuer un dossier de demande de subvention, ce point est reporté en fin de mois.

## **2015\_09\_08 : VALIDATION DES AVENANTS « REHABILITATION MAIRIE »**

Les travaux de réhabilitation de la mairie arrivent à leur terme.

Le montant du marché était de 72 240.17 HT – 86 688.21 TTC

Le montant des avenants est de 5 871.00 HT – 7 993.00 TTC

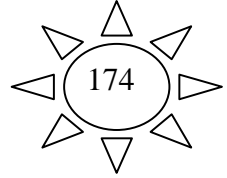
Le montant du marché total est de 78 901.01 HT – 94 681.21 TTC

Tableau récapitulatif du montant des avenants.

	Entreprises	MARCHE TTC	AVENANT TTC	TOTAL MARCHE TTC
LOT 1- GO	BERGAMASCO	11 233,49 €	756,00 €	11 989,49 €
LOT 2 Menuiseries	LE CADRE	29 998,97 €	948,00 €	30 946,97 €
LOT 3 - Cloisons sèches	DANILO	7 826,56 €	- €	7 826,56 €
LOT 4 -Peinture	COLOR TECH	8 632,52 €	244,80 €	8 877,32 €
LOT 5 - Sols souples	GOLFE PEINTURE	8 949,31 €	3 716,98 €	12 666,29 €
LOT 6 - plafonds susp	E. COYAC	2 280,30 €	- €	2 280,30 €
LOT 7 - Plomberie chauff	NAEL	4 745,34 €	326,51 €	5 071,85 €
LOT 8 - Electricité	BROCELIANDE	13 021,72 €	2 000,71 €	15 022,43 €
TOTAL		86 688,21 €	7 993,00 €	94 681,21 €

**L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les avenants présentés au marché.**

• Seul la rampe d'accès handicapés et les luminaires ont été prévus au marché, M. Guémené propose aux membres du Conseil Municipal de refaire les tampons (eaux usés et cuve à fioul) et d'enrober la totalité ainsi que la place handicapée. Un devis sera demandé à la société Bergamasco et sera étudié. Un accord de principe est donné, mais le conseil souhaite connaître le montant **qui sera vu au prochain conseil pour validation.**



### **2015\_09\_09 COMMERCES**

#### Commerce « l'Assiette Arrosée »

Un conseiller demande pourquoi la commission commerce n'a pas été sollicitée lors de la réunion de Mme Feildel en mairie avec les adjoints. Madame le Maire explique que la mise à disposition du local à titre gratuit arrivant à son terme il fallait donc mettre le point à l'ordre du jour, la réunion d'adjoints se fait chaque mois afin de préparer le Conseil municipal, Madame le Maire lui a donc demandé son bilan afin d'en exposer le conseil municipal.

Intervention de Mme Feildel demandant que des travaux de rénovation soient faits dans le commerce (portes à changer, toilette à déplacer....).

**Il est demandé à la commission commerce de chiffrer les besoins et les travaux de nécessité.**

Madame le Maire propose que le renouvellement de la convention à titre gratuit soit reconduit pour une durée de 6 mois.

**Après en avoir délibéré, 14 voix pour 1 voix contre, le conseil municipal,**

- **autorise le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 mois,**
- **autorise Madame le Maire à signer la convention.**

#### Commerce « le lion d'or »

Suite à la fermeture du Lion d'or, Mr et Mme Huguet étaient venus rencontrer Madame le Maire afin d'exposer leur situation financière. Ils sont contraints de quitter leur commerce et ont sollicité le CCAS pour un logement d'urgence à partir du 25 Août. Le CCAS s'est réuni le 27 juillet afin de délibérer sur cette demande. Il a été proposé la mise à disposition du logement au dessus de la boucherie pour trois mois le temps de retrouver un logement.

La pose d'un chauffe-eau dans ce logement à été nécessaire afin de proposer un logement décent.

Madame le Maire propose qu'un loyer soit demandé au bout des trois mois et de le baser sur le loyer des anciens locataires soit 200 euros.

**L'ensemble du conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit pendant trois mois.**

**Le montant du loyer au-delà des trois mois, sera revu au prochain conseil.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à de nombreuses demandes concernant la couverture du réseau de la commune, un rendez vous avec la Directrice des relations des collectivités locales d'Orange a été pris. Réponse : Le bourg est couvert, à l'extérieur des habitations. Si certains administrés client chez l'opérateur Orange ont des difficultés à recevoir dans le bourg et à l'extérieur des habitations, la mairie doit recenser ces numéros et Orange se chargera de faire des recherches.

Demande d'un administré concernant les vitrines de commerces à vendre, peut-on faire quelque chose pour embellir les vitrines des commerces fermés.

Demande qu'il soit remis dans le prochain flash info, les heures autorisées pour les travaux d'entretiens, de bricolage.....

Le car de ramassage scolaire de Questembert a des difficultés pour entrer sur le parking de la médiathèque. Actuellement les enfants descendent sur la route de St Martin. Problème de sécurité, il serait souhaitable de trouver une autre solution. Il est proposé qu'un abri puisse être installé sur la place de l'Eglise, à voir avec le SITS de Questembert.

Remettre la poubelle au cimetière, Madame le Maire explique qu'elle a été retirée pour des besoins aux trocs et puces, et pour le Forum des associations, elle sera remise ensuite.

**La séance est clôturée à 22h30  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2015\_09\_01 à 2015\_09\_09**

**M.-O. COLINEAUX**

**H. GUEMENE**

**P. BROHAN**

**L. GUITTON**

**C. NEVOUX**

**Y. LE CARS**

**D. LOYER**

**A. DUBOIS**

**T. AUTRAN**

**C. GUEHO**

**F. DEPEIGE**

**M.-T. CAUDARD**

**M.-T. LE RAY**

**J. PIQUET**

**S. DE LA BOUILLERIE**

**Pouvoir**

**Pouvoir**